

Peine capitale

● (2030)

Un autre point qui me fait sérieusement douter que le bill puisse protéger la société, c'est l'application du meurtre de premier degré aux auteurs de meurtre de gardiens de prison et d'agents de police. J'ai longuement discuté de cet aspect du bill avec les employés du service pénitentiaire de ma circonscription. Bien que nous ne soyons peut-être pas d'accord sur certains aspects du bill, beaucoup d'employés s'interrogent sur l'imposition d'une peine de 25 ans et sur ses résultats. Il importe essentiellement que nous soutenions autant que possible le travail que nos agents de sécurité accomplissent d'un bout à l'autre du pays. Il va sans dire que j'adhère à ce principe. Je doute fort que le caractère arbitraire de la peine obligatoire que propose le bill permette d'atteindre ce but. En fait, il y a tout lieu de croire qu'il l'en empêchera peut-être.

J'aimerais citer un extrait d'un article de M. E. A. Fattah, président de la faculté de criminologie de l'Université Simon Fraser. Il a dit ceci:

Ceux qui connaissent bien la vie des prisonniers dans les pénitenciers savent que ce qui les incite en réalité à respecter les règles strictes de ces pénitenciers, c'est non pas la crainte d'une punition, mais la perspective d'avoir des congés pour bonne conduite et l'espoir d'obtenir une libération conditionnelle. En supprimant ces possibilités, on supprime tout ce qui peut pousser un prisonnier à changer ou à bien se conduire. Le peine d'emprisonnement d'un minimum de 25 ans crée une catégorie spéciale d'hommes qui ont perdu tout espoir, et un homme désespéré est capable de tout pour attirer l'attention sur sa cause et sur lui.

C'est de cette idée, celle de l'homme désespéré, que bien des employés de pénitenciers m'ont parlé.

Je ferai observer au ministre, qui avait à l'origine signifié son opposition à la peine de 25 ans de prison en janvier 1973, combien il est décourageant de le voir renoncer maintenant à ce principe. Il serait de beaucoup préférable que lui et ses collègues manifestent davantage d'intérêt, un sentiment d'urgence, à s'attaquer au problème fondamental, c'est-à-dire aux conditions sociales qui engendrent la criminalité.

Il y a trois ans, les députés se sont adonnés au même interminable débat chargé d'émotivité. Trois années ont passé et l'actuel gouvernement a peu fait pour faire disparaître l'ambiance qui pousse à la criminalité dans une société accablée par une forte inflation, un chômage élevé et des disparités économiques régionales.

Je crains beaucoup l'ampleur de l'agitation et du mécontentement dans notre pays, car ces problèmes de forte inflation et de chômage élevé empirent et, à cause d'eux, la criminalité avec violence est à la hausse. Où dans les propositions ou les documents de travail à la base de cette mesure législative trouve-t-on un engagement de la part de l'actuel gouvernement à chercher à connaître plus intimement les causes de la criminalité avec violence et les stades de son développement dans notre société et à tenter sérieusement d'empêcher ce développement?

Je vais voter pour ce bill parce que je crois sincèrement que la peine de mort n'est pas la solution pour empêcher ou prévenir le meurtre. Tout en étant vouée à appuyer toute mesure destinée à accroître la protection des citoyens innocents contre la violence d'autrui, je doute sérieusement que le principe des sentences minimales obligatoires contribue à atteindre cet objectif; ces propositions pourraient même avoir l'effet contraire.

J'exhorte fortement le ministre à reconsidérer cet aspect du Bill C-84 et à présenter, à l'étape du comité, des amendements qui élimineraient l'application arbitraire et universelle de sentences minimales obligatoires afin que

chaque cas puisse être considéré individuellement et recevoir une peine appropriée.

Des voix: Bravo!

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, comme de nombreux députés l'ont dit dans ce débat, ce bill a été présenté à la Chambre quatre ou cinq fois depuis 1961. Cependant, je ne reviendrai pas en détail sur chacun de ces débats. J'ai lu la plupart des discours prononcés sur ce sujet à la Chambre des communes jusqu'à maintenant et j'aimerais féliciter certains députés qui se sont prononcés en faveur de l'abolition et ceux du parti libéral qui ont eu le courage de se dire favorables au maintien de la peine capitale.

Nous Canadiens nous préoccuons beaucoup de la prévention et de la limitation du crime violent. Je crois que cette préoccupation a poussé un grand nombre de ministériels à exprimer leur opinion, même au risque de compromettre leur avancement ou les faveurs que pourrait leur offrir le gouvernement dans leur domaine particulier d'intérêt. Je crois qu'il leur faut pas mal de courage et de détermination pour représenter les gens qu'ils ont choisi de représenter. Lorsqu'ils se sont présentés devant la population en 1972 et en 1974, ils ont promis qu'ils la représenteraient et la serviraient. Je tiens à souligner ces deux termes, monsieur l'Orateur: représenter et servir. Quelques-uns d'entre eux se sont prononcés et ils ont prouvé leur détermination à représenter, leur détermination à servir.

Je regrette surtout que les ministériels qui sont partisans de la peine capitale, aient cessé de participer au débat jeudi dernier. Aucun député du parti au pouvoir n'y a participé vendredi et à peu près aucun ne l'a fait aujourd'hui, pas plus abolitionnistes que partisans de la peine de mort. J'en conclus...

M. Guay (Saint-Boniface): Ce n'est pas vrai!

M. Horner: Sauf erreur, ce n'est pas vrai; j'accepte la mise au point du whip du gouvernement.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas vrai du tout. De fait, la loyale opposition nous a dit avoir des orateurs en grand nombre, bien plus que nous n'en avons. Nous essayons de donner la chance à tous leurs orateurs de participer au débat. Les nôtres viendront bien après. Nous donnons une chance à l'opposition, et nous ne voulons pas que le compte rendu officiel donne l'impression que nous n'avons pas d'orateurs. Je suis moi-même partisan de la peine capitale et je n'ai pas peur de me prononcer; je suis sûr que bien d'autres de ce côté-ci feront de même.

Des voix: Bravo!

M. Railton: Je gagne du temps ou bien je parlerais.

M. Horner: Le député est bien placé pour apporter beaucoup de sagesse dans le présent débat, monsieur l'Orateur. Si, au lieu de gagner du temps, il avait dit à ses électeurs en 1972 et 1974 qu'il ne prendrait pas position à la Chambre des communes parce qu'il croit que le temps est plus important, qu'il n'est pas tenu de les représenter, que Trudeau et le cabinet les représentent lorsqu'il s'agit de questions gouvernementales et qu'il n'a pas besoin du tout de prendre position, ils ne l'auraient pas délégué à Ottawa. C'est l'homme tout indiqué pour injecter un peu de sagesse dans le débat.